CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION N° 2026-11-24-03

DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COLLEGES 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SCIENCES FONDAMENTALES (SF)

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2026,

Vu le code de l'Education ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;
Vu la délibération n°01 du conseil de la recherche de l'Université Clermont Auvergne du 24 mars 2026 ;
Vu l'avis du conseil scientifique de l'école doctorale SF du 12 novembre 2026 ;
Vu la proposition du Directeur de l'Ecole doctorale SF ;

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale SF, les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la DRED, par délibération du Conseil de la Recherche de l'UCA, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; leur mandat est renouvelable. Le Directeur ou la Directrice de l'ED veille à la représentativité disciplinaire de l'ED et à la représentativité des différentes unités de recherche associées à son école doctorale.

Les changements concernent surtout les responsables de laboratoire qui arrivant au terme de leur mandat sont remplacés par leurs successeurs.

La composition proposée est donc la suivante :

<u>Collège 1</u> : 13 Représentants des établissements, des ou équipes unités de recherches rattachées à l'ED :

HEURTEAUX Yanick	Directeur EDSF
BONNET Mathilde	Vice-Président Recherche UCA
MALFREYT Patrice	Directeur Institut des Sciences
SCHIANO Pierre	Directeur « UCA 2040 »
VIALLET Ludovic	Directeur CED
BAYART Frédéric	Directeur LMBP
BOUHIFD Ali	Directeur LMV
CHADEYRON Geneviève	Représentante INP
MAILHOT Gilles	Représentant ICCF
MALPUECH Guillaume	Représentant IP
MOREAU Emmanuel	Représentant IMoST
ORLOFF Jean	Directeur LPCA
ROGER Jean-Claude	Directeur LaMP

<u>Collège 2 :</u> 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales de l'UCA (DRED) :

SOURIOT Thierry	Représentant OPGC
VERGNOL-REMONT Karen	Cheffe du Pôle Etudes Doctorales et HDR

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Mathilde BONNET, vice-présidente chargée de la recherche ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :
D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SF telle que définie ci-dessus.

Article 2 :
D'abroger la délibération n°01 du conseil de la recherche de l'Université Clermont Auvergne du 24 mars 2026.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 46
Votes : 36
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 4

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Pour le Président, par délégation, le Directeur Général des Services
David ZUROWSKI



Le 25 novembre 2026

Le 25 novembre 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20261124_03

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*.